

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 7 mars 2014

Le sept mars deux mille quatorze, 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-René LELONG, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mlle Claudie RASSE et de MM. Stéphane BOURGEOIS, Philippe LAFOLIE, David MAINGUEUX, et Romain CARETTE, excusés. Mlle Delphine FORESTIER est désignée comme secrétaire. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité.

M. le Maire rapporte la remarque de M. Jean-Pierre BONART qui souhaite que son prénom soit ajouté dans le paragraphe qui concerne les arbres face à son hangar.

I- COMPTE ADMINISTRATIF M14 2013

La section d'investissement du compte administratif se solde par un excédent de 59 574.75 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2012, donne un déficit de 49 299.63 €. La section de fonctionnement se solde par un excédent de 54 881.17 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2012 moins la part affectée à l'investissement l'an passé, donne un excédent de 204 656.62 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif M14 2013. Le conseil municipal approuve ensuite le compte de gestion du trésorier, identique au compte administratif.

Les restes à réaliser d'investissement sont reportés : 17 300 € de dépenses représentant les travaux budgétisés mais non payés en 2013 (comme la mise en peinture des façades de la salle des fêtes, suite à litige avec l'entreprise) ; 6 600 € de recettes représentant les subventions de ces travaux.

Le besoin d'autofinancement de la section d'investissement se monte à 59 999.63 €, à inscrire au compte 1068 du budget 2014. Le conseil décide ensuite à l'unanimité d'affecter la somme de 144 656.99 € au compte 002 du budget 2014, « excédent reporté de fonctionnement ». Pour être complet, M. le Maire précise que la somme de 178 498.48 € est disponible dans l'enveloppe voirie transférée à la Communauté de communes. L'excédent total est donc de 323 155.47 euros. Les principaux postes de dépenses et de recettes sont ensuite passés en revue.

II- COMPTE ADMINISTRATIF M49 ASSAINISSEMENT 2013

La section d'investissement du compte administratif se solde par un excédent de 6 140.64 € qui, cumulé avec le résultat déficitaire de 2012, donne un déficit de 3 876.10 €. La section d'exploitation se solde par un excédent de 17 523.09 € qui, cumulé avec le résultat excédentaire de 2012 et la part affectée à l'investissement l'an passé, donne un excédent de 63 459.40 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif M49 2013. Le conseil municipal approuve ensuite le compte de gestion du trésorier, identique au compte administratif.

Une fois le besoin d'autofinancement d'investissement couvert (compte 1068), la somme de 59 583.30 € est affectée à l'excédent reporté de fonctionnement (compte 002).

M. le Maire explique que le volume de traitement des eaux usées par la station de ST-VALERY/SOMME est plus élevé de 6000 m³ par rapport à l'an passé. Cela pourrait s'expliquer par la forte pluviométrie hivernale et le passage d'une partie de ces eaux dans le réseau. Le responsable de chez VEOLIA a été interrogé et ses conclusions sont attendues.

III- MANIFESTATIONS A VENIR

M. le Maire explique que les manifestations habituelles de la commune doivent être anticipées et d'ores et déjà préparées malgré l'échéance prochaine des élections municipales.

Parcours du Cœur

La date du dimanche 6 avril est retenue pour organiser la manifestation du Parcours du Cœur. Sont prévus dès 10h00 dans la cour de l'école des prises de tensions par les médecins et infirmières de la commune (une invitation va leur être envoyée). Deux parcours de marche seront proposés, ainsi qu'une séance de gymnastique d'entretien par l'association Sports et Loisirs. Un verre de l'amitié clôturera la matinée.

Association du docteur SALLE

Comme chaque année, les membres de l'association du docteur SALLE, cardiologue, effectueront une marche sur le territoire d'Arrest le vendredi 23 mai. La salle des fêtes sera mise à disposition le midi pour que les marcheurs puissent y manger selon le temps qu'il fera. Sur proposition de M. le Maire et comme cela se fait dans d'autres communes, le conseil décide de leur offrir un apéritif.

Course la Côte Picarde

La course cycliste, classée cette année en Coupe du Monde Espoirs, passe dans la commune le 16 avril prochain, vers 15h00. Des signaleurs sont choisis parmi les conseillers et les employés communaux pour sécuriser le passage des coureurs. Des arrêtés réglementant le stationnement et la circulation seront pris.

Repas des aînés

Le repas aura lieu le jeudi 29 mai. M. Johan BOUDINEL a été contacté mais ne pourra se charger de ce banquet, notamment à cause du personnel à fournir pour le service. Des propositions de repas ont été demandées à la Drucatière, qui a toujours donné satisfaction.

Pour ce qui est de l'animation musicale, le conseil retient le devis des frères MARTEL, d'un montant de 300 euros net.

Fête locale

Elle aura lieu le week-end du 21 juin. Le conseil répond favorablement aux demandes d'emplacement des forains qui seront les mêmes que l'an passé. Le bal sera maintenu et M. BOULET contacté. Une animation musicale genre percussions pourrait être mise en place. La batterie-fanfare jouera le samedi dans les rues, ainsi que le dimanche à la salle des fêtes. Le conseil retient également comme chaque année l'harmonie de MONS BOUBERT, dont la demande devrait arriver prochainement.

IV- BUREAU DES ELECTIONS MUNICIPALES

Les conseillers se répartissent les tours de permanence pour les élections des 23 et 30 mars prochains. La liste d'opposition ayant demandé à participer au déroulement du scrutin, une réunion entre les deux listes est fixée au 13 mars à 19h30.

V- QUESTIONS DIVERSES

Som'Fleurs

L'opération Som'Propre est remplacée cette année par Som'Fleurs, en coopération avec les sociétés de chasse. La Communauté de communes Baie de Somme Sud se propose de commander des graines de coquelicots et de bleuets pour les communes participantes, en commémoration du centenaire de la guerre 1914-1918. M. le Maire donne lecture des secteurs du village où seront semées ces plantations. Une invitation est disponible en mairie pour la conférence de presse qui aura lieu le 8 avril 2014 à Amiens.

Inondations

M. le Maire fait part au conseil municipal des multiples relances de M. Christian SEIGNEUR concernant les risques d'inondations dont son habitation est sujette, suite à l'hiver fortement pluvieux. Une tranchée a déjà été réalisée dans la terre de M. Benoît LELONG pour tenter d'évacuer les eaux stagnantes plus rapidement vers la rivière. M. SEIGNEUR demande qu'une autre tranchée soit effectuée dans la terre de M. Roland DUPONCHELLE qui ne le souhaite pas. Des renseignements ont été pris auprès de la Police de l'Eau : il s'avère que le Code de l'environnement habilite les collectivités à réaliser des travaux visant à lutter contre les inondations, s'il existe un péril imminent, et après reconnaissance de l'état d'urgence par le Préfet. Le conseil municipal décide, malgré 2 voix « contre », de demander auprès des services compétents la dite habilitation, mais précise que l'intervention de la commune n'aurait lieu qu'en cas d'absolue nécessité et de risque immédiat d'inondation de la maison de M. Mme SEIGNEUR.

Demandes d'aides

Les PEP80 (IME de Grand-Laviers) demandent une participation financière de la commune pour une classe de neige organisée dans le Jura, à laquelle participe une jeune fille habitant la commune, Mlle Gaëlle PIAULENNE. Se basant sur la délibération datant de 2011 et qui concerne

l'aide aux familles de collégiens et lycéens pour séjours linguistiques et classes de neige, le conseil municipal décide de verser la somme de 100 euros à l'établissement.

Le conseil accepte également de verser une somme de 100 euros à la Banque Alimentaire de Dargnies, dont plusieurs familles d'Arrest bénéficient des services.

Dissolution d'une régie

A la demande de M. le Trésorier et suite au transfert de la compétence « accueil de loisirs » à la Communauté de communes, le conseil décide à l'unanimité de dissoudre la régie communale « centre aéré » créée le 24 juillet 1998, devenue inutile.

Salle des fêtes

Le directeur de chez DOUTRELEAU a été reçu il y a peu : il est d'accord pour changer les battants des portes abimées. Il contactera l'entreprise SOMACA après accord de son assurance.

La question de réglementation de la cigarette électronique dans les lieux publics a été posée à l'association des Maires de France. En l'absence de législation et par principe de précaution, l'AMF préconise d'assimiler le fait de vapoter à celui de fumer. Un arrêté municipal reprenant ce principe sera pris pour la salle des fêtes.

CAT du Vimeu

M. le Maire fait part au conseil municipal du changement de dénomination du Syndicat Intercommunal du Centre d'Aide par le Travail qui devient le Syndicat Intercommunal pour la Promotion des Personnes Handicapées.

Presbytère

M. le Maire donne lecture du courrier de l'OPSOM faisant le point sur l'avancée du projet de logements : le permis de construire a été affiché et constaté. Les dernières pièces sont attendues de l'architecte afin de lancer l'avis d'appel aux entreprises pour la future consultation. Une réunion aura lieu avant le début de la démolition.

Pour le moment, la commune a fait enlever le compteur d'eau et a résilié le contrat EDF dont le compteur sera déposé prochainement.

DPU

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente des parcelles Consorts CARON (E238-649), DELAHAYE Christophe (E1224-1225), Consorts DELOISON (E723) et DEROUVROY Catherine (E711).

Téléphonie mobile

Le courrier envoyé il y a quelque temps à ORANGE signalant les problèmes de téléphones portables sur la commune d'Arrest n'a reçu aucune réponse. Une autre demande a été envoyée au GROUPE SAFER que la commune de Mons-Boubert a fait intervenir sur son territoire.

Médaille communale

Une demande de médaille pour Mme Lysiane JOLY a été déposée auprès de la Sous-Préfecture pour 25 années passées en tant qu'élue au sein du conseil municipal de la commune d'Arrest.

Chats empoisonnés

Plusieurs chats ont été empoisonnés dernièrement. Une note a donc été distribuée dans certains quartiers du village mettant en garde les contrevenants et rappelant les peines encourues en cas de sévices infligés à des animaux.

VI- QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Eliane HOUARD rappelle que l'assemblée générale des aînés qui aura lieu le mardi 1^{er} avril prochain bénéficiera d'une intervention des gendarmes de St-Valery/Somme sur le thème des cambriolages et de la manière de s'en protéger.

M. Philippe COLOMBEL fait part de la remarque de M. Jean-Charles LECAT qui signale un problème dû aux eaux de pluies chez M. Jackie CAUDRON. M. Armel BOUCHARD se rendra sur place pour évaluer la situation.

A ce sujet, M. le Maire évoque le problème d'inondation rencontré par la famille Gérard JACQUES sur sa propriété. Mme Martine DELANNOY sera contactée.

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU **CONSEIL MUNICIPAL** en date du 10 avril 2014

Le dix avril deux mille quatorze, 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-René LELONG, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire.

I- CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Les commissions communales suivantes sont mises en place :

Finances

LELONG Jean-René, JOLY Lysiane, BOUCHARD Armel, HOUARD Eliane, LAFOLIE Philippe, BOURGEOIS Stéphane, FOUQUEMBERG Bénédicte.

Voirie et urbanisme

LELONG Jean-René, JOLY Lysiane, BOUCHARD Armel, HOUARD Eliane, LAFOLIE Philippe, PACQUES Davy, BOULET Christophe, PROBOLA Sylvain.

Cette commission se réunira le 15 mai à 18h30 afin d'aborder toutes les questions qui seront soulevées durant la présente réunion de conseil.

Fêtes et cérémonies

LELONG Jean-René, JOLY Lysiane, HOUARD Eliane, FORESTIER Delphine, FORESTIER Corinne, GUILBAUT Cyril, DRON Patrick.

Ecole, jeunesse et sport / bibliothèque

LELONG Jean-René, JOLY Lysiane, LAFOLIE Philippe, FORESTIER Delphine, PACQUES Davy, FOUQUEMBERG Bénédicte.

Une réunion concernant le fonctionnement de la bibliothèque se déroulera le 15 avril à 15h00.

Bâtiments communaux

LELONG Jean-René, JOLY Lysiane, BOUCHARD Armel, HOUARD Eliane, LAFOLIE Philippe, COLOMBEL Philippe, BOURGEOIS Stéphane, FOUQUEMBERG Bénédicte.

La visite des bâtiments par les conseillers municipaux est programmée le 16 mai à 18h00.

Bulletin municipal / site internet

LELONG Jean-René, JOLY Lysiane, FORESTIER Delphine, FORESTIER Corinne, PACQUES Davy, BOULET Christophe, GUILBAUT Cyril.

La commission se réunira le 15 avril pour préparer le Bidayen de mai.

Jury des maisons fleuries / fleurissement du village

LELONG Jean-René, HOUARD Eliane, LAFOLIE Philippe, FORESTIER Delphine, FOUQUEMBERG Bénédicte, DRON Patrick, PROBOLA Sylvain.

La commission fleurissement se réunira le 17 avril prochain.

Appels d'offres

Le Maire : LELONG Jean-René.

3 titulaires : JOLY Lysiane, BOUCHARD Armel, BOURGEOIS Stéphane.

3 suppléants : HOUARD Eliane, FOUQUEMBERG Bénédicte, LAFOLIE Philippe.

Parcours pédestres

LELONG Jean-René, JOLY Lysiane, BOUCHARD Armel, COLOMBEL Philippe, PACQUES Davy, BOULET Christophe, DRON Patrick.

Comité consultatif des sapeurs-pompiers

Le Maire : LELONG Jean-René.

2 conseillers : HOUARD Eliane, FORESTIER Corinne.

2 pompiers (ou retraité) : MERCIER Alexandre, DUPONCHELLE Jacques.

Centre communal d'action sociale

Le Maire : LELONG Jean-René.

4 conseillers : HOUARD Eliane, FORESTIER Delphine, FORESTIER Corinne, PROBOLA Sylvain. 4 membres supplémentaires seront désignés par arrêté du Maire.

Correspondant défense

LAFOLIE Philippe.

Comité National d'Action Sociale

Représentant des élus : LELONG Jean-René.

Représentant des agents : PODKOWSKA Alain.

Commission communale des impôts directs

Douze noms de titulaires potentiels doivent être proposés, ainsi que douze noms de suppléants. L'administration choisira ensuite parmi ces personnes les délégués retenus (6 titulaires et 6 suppléants).

Les anciens membres seront tout d'abord contactés afin de savoir s'ils désirent de nouveau participer à cette commission qui se réunit une fois par an. D'autres noms sont ensuite énumérés par le conseil municipal.

II- ELECTION DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Les conseillers suivants sont élus au sein des différentes structures intercommunales :

Communauté de communes Baie de somme sud (CCBSS)

Ces membres ont été désignés d'office lors de la séance d'élection du Maire et des adjoints :

Le Maire : LELONG Jean-René

La 1^{ère} adjointe : JOLY Lysiane

Syndicat intercommunal pour l'aménagement et l'écoulement des eaux du Vimeu (SIAEEV)

2 délégués titulaires : LELONG Jean-René, LAFOLIE Philippe

2 délégués suppléants : COLOMBEL Philippe, FORESTIER Corinne

Fédération départementale d'énergie de la Somme (FDE 80)

2 délégués titulaires : LELONG Jean-René, BOURGEOIS Stéphane

2 délégués suppléants : DRON Patrick, BOULET Christophe

Syndicat intercommunal des eaux de Picardie (SIEP)

2 délégués titulaires : JOLY Lysiane, FORESTIER Corinne

1 délégué suppléant : COLOMBEL Philippe

Syndicat intercommunal pour la promotion des personnes handicapées (SIPPH)

2 délégués titulaires : JOLY Lysiane, FORESTIER Corinne

2 délégués suppléants : PACQUES Davy, FORESTIER Delphine

Syndicat mixte du pays et de préfiguration du parc naturel régional de la Baie de Somme

1 délégué titulaire : BOUCHARD Armel

1 délégué suppléant : JOLY Lysiane

III- INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à compter de la date de leur installation, fixe comme suit les indemnités du Maire et des adjoints, sur la base des communes de 500 à 999 habitants :

- le Maire : M. le Maire, comme lors de son dernier mandat, décide de ne percevoir que 80% du taux maximal prévu (31% de l'indice 1015), soit 942.77 euros brut mensuel ;

- 1^{er} et 2^{ème} adjoints : ils percevront 8.25% de l'indice 1015, soit 313.62 euros brut mensuel ;

- 3^{ème} et 4^{ème} adjoints : ils percevront 4.125% de l'indice 1015, soit 156.81 euros brut mensuel.

Une réunion entre le Maire, les adjoints et les employés communaux aura lieu le 18 avril à 15h00.

IV- BUREAU DES ELECTIONS EUROPEENNES

Les conseillers se répartissent les tours de permanence pour les élections au Parlement européen qui auront lieu le 25 mai 2014, de 8h00 à 18h00, à la salle des fêtes.

V- QUESTIONS DIVERSES

Projets en cours ou à l'étude

M. le Maire expose au nouveau conseil municipal les projets importants qui ont été programmés lors du dernier mandat :

- Rue Machet Chollet : le plan des travaux de sécurisation et de gestion des eaux de pluie est présenté ; ces travaux devraient commencer pendant l'été. Ils succéderont à ceux entrepris par le Conseil Général concernant la RD48, entre Ribeuville, Estreboeuf et Arrest, prévus pour le début du mois de mai. Des déviations seront mises en place par le Département pendant ces travaux.

- Presbytère : l'OPSOM ouvrira prochainement les plis permettant de retenir l'entreprise qui se chargera de la démolition. La construction des trois logements locatifs suivra.

M. le Maire expose ensuite les autres grands projets qui ont déjà été abordés, mais qui feront l'objet d'études plus approfondies de la part du conseil municipal pendant ces 6 années à venir :

- Bâtiment communal : les prémices du projet de bâtiment multi-activités qui se situerait derrière les ateliers communaux sont présentées.

- Place Augustin Delahaye : le conseil prend connaissance du projet d'origine établi par le cabinet V3D proposant le réaménagement de la place et sa sécurisation. M. Sylvain PROBOLA pense qu'il serait intéressant de se pencher sur une sécurisation à court terme, genre coussins berlinois, afin de limiter la vitesse des véhicules sans trop attendre.

- Accessibilité des bâtiments communaux : cette question, déjà abordée par le précédent conseil, fait désormais partie des projets territoriaux de la Communauté de communes. M. le Maire abordera de nouveau le sujet avec M. le Président de la CCBSS ; l'organisation d'une étude groupée pourrait par exemple être intéressante financièrement pour les communes du territoire.

Assurance des sapeurs-pompiers

M. le Maire propose au conseil municipal que la commune prenne désormais en charge les frais d'assurance des pompiers lors de leurs sorties. Ce coût de 590.80 euros pour un an était auparavant supporté par l'amicale. Le conseil accepte à l'unanimité cette décision.

M. le Maire précise également que le Corps de première intervention a eu l'occasion il y a peu d'acquérir six appareils respiratoires isolants (A.R.I.), pour une somme de 800 euros. Cette dépense a été avancée par l'amicale des sapeurs-pompiers, mais doit être supportée par la commune.

Ces 1 390.80 euros seront donc déduits des 1 627.90 euros que l'amicale doit à la commune, suite au paiement d'une facture d'habillement de pompiers en début d'année. Il restera donc 237.10 euros à rembourser par l'amicale.

Devis

M. le Maire présente au conseil municipal deux devis de matériel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte d'acheter pour le secrétaire de mairie un fauteuil de bureau à dossier haut et assise ergonomique d'un montant de 422.50 euros HT (cette dépense sera passée en investissement). Un lave-vitre à 90 euros HT et un manche télescopique à 50 euros HT seront également achetés pour le personnel d'entretien.

Course cycliste

La Côte Picarde comptant pour la Coupe du Monde Espoir passera dans le village le 16 avril vers 15h15, de la côte de Franleu à la sortie vers St-Blumont. Les signaleurs ont été avisés et les arrêtés d'interdiction de stationnement seront distribués dans les rues concernées.

Trésorier municipal

Le conseil municipal accepte d'attribuer à M. EOCHE une indemnité de budget et de conseil pour toute la durée du mandat. Une autorisation permanente de poursuites lui est également accordée.

DPU

M. le Maire présente deux déclarations d'intention d'aliéner concernant des propriétés à vendre dans le village, sur lesquelles le conseil municipal a le droit de préempter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente de ces parcelles appartenant à M. Bernard BRANLANT (E 751 et 776) et à M. Mme Patrick LECOMPTE (D 669).

Demandes de Mme DILLARD

M. le Maire expose les doléances présentées ce jour par Mme Claudie DILLARD en mairie :

- Lors de l'acceptation de son premier permis de construire en 2006, la DDTM avait préconisé la mise en place par la commune d'une borne d'incendie, la plus proche se trouvant trop loin de l'habitation (290 m); or cet aménagement n'a jamais été réalisé. Le conseil municipal décide donc de se rapprocher des services compétents afin de donner suite à cette affaire.

- Un second logement a été construit en 2011, à côté du premier. Mme DILLARD demande s'il est possible qu'une lampe de rue soit ajoutée afin d'améliorer l'éclairage du haut de la rue, le dernier point lumineux étant assez éloigné.

- Mme DILLARD demande enfin que la chaussée soit balayée plus régulièrement maintenant que les chantiers sont terminés.

La commission voirie se rendra sur place afin d'évaluer ces différentes demandes.

Repas des aînés

La Drucatière est retenue pour la préparation et le service du repas des aînés du jeudi 29 mai prochain. L'âge de 62 ans est requis cette année. Mme Lysiane JOLY détaille le menu qui a été retenu. Tous les conseillers y sont invités. Les conjoints qui le souhaitent pourront également y participer, pour un prix de 20 euros. Les frères MARTEL assureront l'animation de la journée, leur prestation s'élevant à 300 euros.

Poules composteuses

A la demande de la Communauté de communes, le conseil accepte de prêter le parking en herbe le 25 avril prochain, pour permettre la distribution des 260 poules composteuses, dans l'après-midi.

Festival de l'Oiseau

Quelques invitations sont mises à disposition des conseillers municipaux. M. le Maire explique qu'en ouverture du festival, le documentaire « Chanteurs d'oiseaux », consacré à messieurs Jean BOUCAULT et Johnny RASSE et en partie tourné à Arrest, sera projeté en avant-première. Il passera ensuite à la télévision le samedi 26 avril à 15h20 sur France 3.

Permanence sénatoriale

M. le sénateur Daniel DUBOIS signale que sa permanence destinée aux élus se déroule chaque mois dans un canton différent. Le lundi 5 mai, elle se tiendra en mairie de Moyenneville, de 18h30 à 19h30.

Félicitations

M. le Sous-Préfet adresse ses plus sincères félicitations à M. le Maire ainsi qu'au conseil municipal suite à leur élection récente.

Subvention PEP 80

La subvention de 100 euros que le conseil municipal avait décidé de verser pour la classe de neige d'une Arrestoise fréquentant l'IME de Grand-Laviers ne sera pas payée. En effet, la jeune fille a récemment quitté l'établissement.

Voirie

Plusieurs miroirs de rues se sont ternis avec le temps et ne sont plus utilisables en l'état.

M. René JACQUES signale de nouveau les difficultés qu'il rencontre pour accéder à son habitation située dans l'impasse des écoles, avec les véhicules mal garés à proximité du café.

Ces problèmes seront mis à l'ordre du jour de la commission voirie.

Parcours du cœur

La manifestation de dimanche dernier s'est très bien passée. MM. Pierre HAMMAN et Pascal CUVELLIER ainsi que Mme Delphine PROBOLA ont effectué les prises de tension. Des

démonstrations sur les gestes de premiers secours et sur l'utilisation du défibrillateur ont été exécutées par les sapeurs-pompiers. Deux marches ont été proposées aux nombreux participants, et le verre de l'amitié a ensuite été partagé, accompagné de toasts préparés par les conseillères municipales. La somme de 226.50 euros a pu être récoltée pour la Fédération française de cardiologie.

VI - QUESTIONS D'INITIATIVES

Mme Delphine FORESTIER rapporte la requête de M. Mme Georges JACQUES visant à ce que la route soit élargie par la taille du talus donnant sur la voie. M. le Maire signale par la même occasion la chaussée très sale par temps humide rue de la Courte Cavée. Ces deux problèmes seront vus par la commission voirie. Mme Delphine FORESTIER signale également le manque de clefs pour les portillons de l'école. De nouveaux barillets compatibles avec les clefs des classes ont été commandés il y a quelques temps à l'entreprise SOMACA qui sera relancée.

De nombreux bouchons en fonte sont signalés manquant sur des bouches à clef du réseau d'eau potable. Il sera demandé à Véolia Eau de les recenser et de les remplacer. Le point est également fait sur les lampes de rues présentant des dysfonctionnements.

Mme Eliane HOUARD signale l'absence d'un panneau « 10 tonnes » rue de Drancourt. La commune d'Estreboeuf sera contactée.

Mme Lysiane JOLY pense qu'il serait intéressant de disposer d'une banderole annonçant les manifestations communales. La société de M. GRENON de Franleu doit proposer ce genre de réalisations et sera donc contactée.

Mme Corinne FORESTIER demande si un tour de présence aux réunions du Maire et des adjoints sera mis en place pour les conseillers. La création d'un tableau pour l'année est en cours.

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 20 mai 2014

Le vingt mai deux mille quatorze, 18 heures 30, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-René LELONG, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de MM. Philippe COLOMBEL et Patrick DRON, excusés. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité. M. le Maire revient sur quelques points abordés ce jour-là :

M. Stéphane HAUSSOULIER a été rencontré au sujet de l'accessibilité des bâtiments communaux. Le dossier est à l'étude au niveau de la Communauté de communes.

La demande de Mme DILLARD concernant la défense incendie a été transmise au SIEP. Pour ce qui est de la lampe de rue, le dernier point lumineux n'est pas assez éloigné pour que la pose d'une lampe supplémentaire s'impose.

Les quatre membres du CCAS nommés par M. le Maire sont : M. Marcel MABILLE et Mmes Claudie DOUNON, Roselyne DUPUTEL et Françoise FOURNIER.

I- BUDGET PRINCIPAL M14 2014

Vote du budget

La commission des finances s'est réunie le 6 mai dernier et a tracé les grandes lignes du budget 2014, débattu ce soir par le conseil municipal.

Les taux d'imposition restent les mêmes qu'en 2013 : 12,45 % pour la taxe d'habitation, 22,17 % pour la taxe foncière sur le bâti et 42,17 % pour la taxe foncière sur le non-bâti.

Les subventions aux associations restent inchangées.

Les loyers des logements communaux de M. et Mme HERENT et de Xavier DELOUBRIERE passeront respectivement à 325 et 315 euros au 1^{er} juin 2014.

Les crédits d'investissements prévus en 2013 correspondant à des opérations non réalisées (panneaux de signalisation, cabine de tracteur pour l'hiver) ou dont les factures n'avaient pas été mandatées en 2013 (éclairage du rond-point) sont reportés. Il en va de même de la somme prévue pour la façade de la salle des fêtes, dont le paiement est en attente suite à litige avec l'entreprise. De nouveaux crédits seront ajoutés en cours d'année, à mesure que de nouvelles opérations d'investissement seront programmées par le conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget principal M14 2014 qui s'équilibre à la somme de 83 300 euros en section d'investissement, et à la somme de 570 642 euros en section de fonctionnement.

Projets à venir

M. le Maire présente les projets qui ont été évoqués par le précédent conseil ou abordés lors de la précédente réunion, et qui pourraient être lancés cette année. Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de lancer des demandes de devis pour le remplacement des huisseries du logement de M. et Mme HERENT, ainsi que pour la mise en place de radiateurs électriques : ces travaux permettront d'individualiser définitivement le chauffage de l'école du reste du bâtiment.

La question de réparation de la cloche qui sonne mal est de nouveau évoquée. La montée d'escaliers, de la cantine aux appartements, est également à rénover, voire à sécuriser. Des devis seront demandés et seront étudiés par le conseil municipal.

II- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

La commission voirie s'est réunie le 15 mai, en présence du cabinet V3D. M. le Maire rend compte au conseil municipal des points qui y ont été abordés :

Rue Machet Chollet : Quelques adaptations ont été demandées par l'Agence Routière du Département (bordures supplémentaires, avaloirs doublés, panneaux en plus...). Ce surplus de travaux augmente le devis initial de près de 20 000 euros, mais le Conseil Général, qui en profitera

pour reprofiler la route de la sortie d'Arrest au giratoire, l'impose à la commune. Le SIEP sera interrogé quant à la nécessité de rénover le réseau d'eau potable par la même occasion.

Cimetière : Un aménagement va être chiffré pour empêcher l'eau de stagner devant le cimetière. Le souci des allées en cailloux est de nouveau évoqué, notamment pour les personnes en fauteuil roulant. Le cabinet V3D propose de chiffrer la mise en place d'un passage plus compact au centre de l'allée principale.

Rue de la Courte Cavée : Une solution de drainage va être proposée concernant le problème d'eau et de boue stagnante qui se crée par temps pluvieux.

Rue de Drancourt : La rue étant inondée dès que les pluies sont un peu conséquentes, l'aménagement de cette rue devra à terme être envisagé ; des relevés de niveaux vont dans un premier temps être effectués.

Place Augustin Delahaye : Le cabinet V3D ne conseille pas la pose de coussins berlinois. La mise en place de plateaux surélevés peut par contre être prévue, sans pour autant gêner l'aménagement futur de la place. Le problème de la gestion de l'eau devra être pris en compte dans le projet.

Accès à l'impasse des écoles : Un marquage au sol à la résine devrait pouvoir contraindre les véhicules à stationner correctement, sans gêner l'accès à l'impasse.

Rue de Haut : Il n'y a pas trop de solution au manque de largeur de la rue de Haut. Une réunion de quartier pourrait avoir lieu afin de recueillir l'avis de chacun.

Tous ces devis seront étudiés au fur et à mesure par le conseil municipal qui devra choisir les projets prioritaires pour cette année.

Pour ce qui du bordurage à la sortie du village, rue de Catigny, à l'occasion des travaux sur la RD48, l'Agence routière a répondu que ce n'était pas de la compétence du Conseil Général, mais de celle de la commune.

Le cas des arbres dangereux route d'Ochancourt est également évoqué ; le Département se penche actuellement sur ce problème.

III- FETE LOCALE

Le week-end des 21 et 22 juin retenu pour la fête cette année ne convenait pas aux forains qui n'étaient pas libres. Elle aura donc lieu la semaine précédente, les 14 et 15 juin. La salle des fêtes étant louée, le bal ne pourra avoir lieu. Le concert de l'Harmonie de Mons-Boubert devrait se dérouler à l'église. Reste à trouver une animation pour le samedi, le groupe de percussions initialement prévu n'étant pas disponible le 14.

IV- MAISONS FLEURIES

Le passage du jury dans le village aura lieu le vendredi 11 juillet, à partir de 13h30. La commune de Mons-Boubert sera contactée pour participer au jury ; en contrepartie, Mme Bénédicte FOUQUEMBERG représentera la commune d'Arrest au sein du jury de Mons. La remise des prix est prévue le 3 octobre à la salle des fêtes. La commission se réunira au préalable pour modifier quelques points du règlement.

V- QUESTIONS DIVERSES

Lotissement de La Sollette

M. le Maire donne le compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée dernièrement. Le permis d'aménager devrait être déposé d'ici la fin de l'année.

Arrêts de car

Le Département souhaite marquer les arrêts existants par des poteaux indicateurs. Un rendez-vous sera demandé pour étudier plus particulièrement le cas de l'arrêt situé à côté de la boucherie qui pose des problèmes de sécurité.

Comité des fêtes

Un nouveau bureau a été élu. M. Cyril GUILBAUT, nouveau président, explique que le temps va manquer pour organiser les Foulées arrestoises cette année. Une réunion sera organisée prochainement par l'association afin de travailler sur la brocante et les futures animations.

Bulletin municipal et site internet

Le Bidayen sera distribué d'ici la fin de la semaine.

La construction du site internet progresse. Une réunion sera organisée à ce sujet à la fin du mois de juin.

DPU

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur la vente de la propriété E195 196 197 et 198 (succession de M. Daniel BEAURAIN), ni sur la vente de la propriété de M. Jean-Pierre BRANTRAND (E154 155 1061).

Communauté de communes

Lors du dernier conseil communautaire a été abordée la question des rythmes scolaires : la solution d'un après-midi par semaine consacré aux activités périscolaires a été retenue. Le contenu des activités devrait être exposé prochainement.

V- QUESTIONS DIVERSES

Mme Delphine FORESTIER demande combien de jardinières d'occasion vont être commandées à la commune de St-Valery/Somme. M. le Maire répond que douze unités vont être achetées au prix de 50 euros pièce.

Mme Delphine FORESTIER signale le vol de fleurs sur le talus de la rue à Cailloux.

COMMUNE D'ARREST

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU **CONSEIL MUNICIPAL** en date du 20 juin 2014

Le vingt juin deux mille quatorze, 18 heures 00, le conseil municipal s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de M. Jean-René LELONG, Maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de M. Christophe BOULET, excusé. M. Davy PACQUES est désigné comme secrétaire.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé à l'unanimité. M. le Maire revient sur quelques points abordés ce jour-là :

Une solution a été trouvée avec le Conseil Général et la CAP quant à l'emplacement de l'arrêt de cars qui posait des problèmes de sécurité sur la place. L'arrêt devant l'école est conservé, et celui situé de l'autre côté de la chaussée sera désormais placé après le carrefour de la salle des fêtes, face au n° 2 rue Basse Boulogne. Un poteau sera mis en place par le Département, et la commune aura la possibilité de faire tracer des zébras à ses frais par la suite. La mise en place d'un passage pour piétons devra être étudiée.

Le conseil prend connaissance du dernier plan du projet du lotissement de La Sollette.

I- ELECTIONS DES DELEGUES AUX ELECTIONS SENATORIALES

A la demande de la Préfecture, les délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales de septembre prochain doivent être élus ce jour. Après mise en place du bureau électoral et déroulement des différents tours de scrutin, les conseillers suivants sont élus :

Délégués :	LELONG Jean-René	JOLY Lysiane	BOUCHARD Armel
Suppléants :	LAFOLIE Philippe	FORESTIER Corinne	BOURGEOIS Stéphane

II- MANIFESTATIONS

13 et 14 juillet

Le traditionnel pique-nique sera organisé aux abords de la salle des fêtes le 13 juillet vers 19h30. A la suite, la finale de la Coupe de Monde de football sera retransmise à la salle des fêtes sur grand écran. La retraite aux flambeaux se déroulera sur un parcours réduit après le match, puis après le vin d'honneur, le bal clôturera la soirée. Une somme de 200 euros sera versée à cette occasion à M. Christophe BOULET.

Le lendemain, après la cérémonie au monument aux morts et au cimetière, aura lieu la distribution des prix du brevet des collèges. Les jeux se dérouleront ensuite sur l'espace enherbé près de l'église. L'organisation d'un tournoi de babyfoot, voire de ping-pong, est également évoquée.

Bilan de la fête locale

La fête s'est bien déroulée dans son ensemble, si ce n'est le problème de l'éclairage public qui s'est éteint à minuit le samedi alors qu'il avait été programmé pour rester allumé la nuit. M. le Maire déplore également le manque de participants à ces manifestations. Les manégiens souhaiteraient qu'une animation plus importante soit mise en place le samedi, pour attirer la population. Les forains qui ne possèdent pas de manèges auraient également souhaité bénéficier d'une participation de la commune, comme des tickets distribués gratuitement. La proposition de donner les tickets de manèges le lundi aux enfants a également été faite.

Noël de l'école

M. le Maire explique être toujours à la recherche d'une animation pour la fête de Noël de l'école, le 13 décembre après-midi.

III- ETUDE DE DEVIS

Pose d'un chauffage électrique

Le conseil municipal étudie les devis concernant l'installation de radiateurs électrique dans le logement de M. et Mme HERENT, ce qui permettra de mieux gérer le chauffage de l'école alors autonome. Il retient celui de M. Stéphane PETIT, d'un montant de 3 192.20 euros HT.

Remplacement de fenêtres et de portes

Après avoir étudié les différents devis de remplacement d'huisseries du logement de M. et Mme HERENT, le conseil retient la proposition de la menuiserie LEROY qui s'élève à :

4 352 euros HT pour les 4 fenêtres et la porte d'entrée ;

2 130 euros HT pour la porte du couloir donnant sur la cour d'école et pour celle donnant sur l'impasse des écoles.

1 595 euros HT pour les 4 fenêtres du couloir menant de l'impasse des Ecoles aux appartements.

Achat d'instruments

L'achat d'instruments de musique pour la Batterie-Fanfare est prévu, pour un montant de 3 583.34 euros HT. Cette somme est avancée à l'association qui en remboursera déjà une partie cette année.

Toutes ces dépenses seront incorporées dans un dossier de demande de subvention IDEAL (Conseil Général) de 20% du total hors taxe des travaux.

IV- QUESTIONS DIVERSES

Avancement de grade

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale gérant la carrière des agents communaux a fait savoir que les agents Roselyne DUPUTEL, Jacques DUPONCHELLE et Alexandre MERCIER, actuellement « adjoints techniques 1^{ère} classe », sont susceptibles d'être promus dans l'année au grade « d'adjoint technique principal 2^{ème} classe », sur décision de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de fixer le taux de promotion de ses agents à 100% et propose le passage des trois employés concernés au grade « d'adjoint technique principal 2^{ème} classe » au 1^{er} novembre 2014. L'avis du Comité Technique Paritaire sera demandé.

Jurés

Comme chaque année, la commune doit procéder au tirage au sort de 3 jurés appelés à siéger à la Cour d'Appel. Ce tirage est effectué par le logiciel de la mairie qui désigne comme titulaires sur la liste préparatoire : Mme Christine GIGNON, M. Denis LELONG, et Mme François DONVAL épouse LEBLANC. Les suppléants sont MM. Olivier RASSE, Maurice BOBIGNY et Pascal DELOISON.

Recensement de la population

A la demande de l'INSEE, la commune procèdera au recensement de sa population du 15 janvier au 14 février 2015. Le secrétaire de mairie Alain PODKOWSKA sera nommé coordonnateur communal de l'enquête de recensement ; deux agents recenseurs devront également être recrutés d'ici la fin de l'année. Les modalités exactes de ces opérations seront communiquées ultérieurement.

Rapport d'assainissement

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Il est élaboré à partir du rapport du fermier VEOLIA envoyé chaque année au mois de juin, présenté au conseil municipal. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr). Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013.

Extincteurs

A la suite du contrôle annuel des extincteurs de la commune, un devis a été établi par la société Triangle Incendie de Friville-Escarbotin visant à remplacer certains extincteurs périmés et à en recharger d'autres. Le conseil municipal accepte ce devis d'un montant de 503 euros HT.

Rue de Drancourt

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a accepté le devis présenté par le cabinet V3D d'un montant de 842,01 euros HT, pour la réparation du trou situé rue de Drancourt. Des travaux plus importants avec pose d'un tuyau de fonte auraient pu être entrepris pour un montant de 2 900 euros,

mais l'investissement était trop grand, sachant qu'à terme des travaux devraient être entrepris sur la chaussée.

Eglise

Un vitrail a été vandalisé à l'église, ainsi que son grillage de protection. Un devis de réparation de ce vitrail (610,25 euros HT) a été envoyé à l'assurance de la commune, ainsi qu'un devis pour la fourniture d'un nouveau grillage en acier galvanisé (1 090,80 euros HT). Pour information, M. le Maire donne également au conseil municipal le prix d'un grillage de protection pour la verrière de la nef (502,10 euros HT pièce), ainsi que le coût de la création d'une verrière en remplacement de celle en verre blanc (5 260.51 euros HT l'unité).

Communauté de communes

M. le Maire énumère les différentes commissions mises en place au sein de la CCBSS. Il participera aux commissions Bâtiments – voirie, Ordures ménagères, et Développement économique et social, tandis que Mme Lysiane JOLY fera partie des commissions Développement touristique, et Ecole – jeunesse. Un conseil communautaire aura lieu le 7 juillet prochain à 20h00.

Mme Bénédicte FOUQUEMBERG revient sur les rythmes scolaires évoqués en conseil communautaire. M. le Président a notamment précisé que les activités, gratuites et non obligatoires, seraient de qualité.

Gymnase du lycée du Vimeu

Le conseil municipal désigne M. Philippe COLOMBEL délégué au Syndicat intercommunal du Lycée du Vimeu. Mme Corinne FORESTIER est désignée suppléante.

Banderole

Une grande banderole permettant de signaler une manifestation aux personnes traversant le village aurait un coût de 200 euros à l'imprimerie GRENON, le problème étant que seule la date pourrait être interchangeable, mais pas le nom de la manifestation. D'autres entreprises seront contactées.

Boîte à idées

M. le Maire donne lecture de deux courriers déposés dans la boîte à idée du secrétariat :

Mme CRAMET signale que les comptes-rendus de conseil municipal sont affichés trop haut.

Mme DERCOURT demande s'il est possible de remettre un banc vers la pharmacie. La question va être étudiée. Elle explique aussi que les trottoirs rénovés ne sont pas agréables à la marche. Il est prévu de compléter les cailloux avec du liant et de les passer au rouleau.

M. le Maire explique qu'il pourrait être sympathique d'installer une table de pique-nique près du terrain de boules. M. Sylvain PROBOLA pense aussi à des bancs sur les pourtours du terrain enherbé, près de l'église.

M. le Maire explique enfin que M. MORTREUX lui a demandé si la commune pouvait faire entretenir sa propriété par les employés communaux, et lui facturer leur intervention. M. le Maire et le conseil municipal répondent que la mairie n'a pas vocation à intervenir chez les particuliers. L'adresse d'un entrepreneur lui sera communiquée.

V- QUESTIONS D'INITIATIVES

M. Davy PACQUES rapporte que des riverains du lotissement de Catigny souhaitent que la circulation ne se fasse plus qu'en sens unique, pour des questions de sécurité. Une réunion de quartier sera organisée en mairie le 18 septembre prochain pour en discuter. La réunion concernant le quartier de la rue de Haut est prévue le 17 juillet prochain. Des avis seront distribués.

M. Sylvain PROBOLA demande s'il est possible de désherber plus souvent certains trottoirs. M. Arnel BOUCHARD explique que le traitement du village est en cours et touche à sa fin. A ce sujet, Mme Delphine FORESTIER signale que la cour d'école est à faire.

Le radar rue à Cailloux connaît de nouveau des dysfonctionnements, le temps de charge basé sur l'éclairage public étant trop court en période estivale. Le prestataire préconise de le charger manuellement et de voir combien de temps il fonctionnera.

Mme Eliane HOUARD demande ce qu'il advient du projet de réparation de la cloche. M. le Maire répond qu'actuellement et par temps sec, elle fonctionne correctement.

M. le Maire explique que le cabinet V3D recherche une façon d'embellir le fossé rue Machet Chollet. Il explique enfin qu'une soixantaine de pieds des charmilles a été arrachée rue de Drancourt.